

CHANGEMENT CLIMATIQUE



Entretien avec son Excellence M. Abdou Abarry

Représentant permanent du Niger
auprès des Nations Unies

Texte original en français

L'ambassadeur Abdou Abarry, représentant permanent du Niger auprès des Nations Unies (NU), a présenté ses lettres de créance au Secrétaire général des NU, António Guterres, le 4 juin 2019. M. Abarry était auparavant le représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine (UA) et chef du Bureau de l'UA en République démocratique du Congo (RDC) depuis 2014. Avant de rejoindre ce bloc régional, il dirigeait son Bureau de liaison auprès de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Abuja, au Nigéria, à partir de 2011.

Diplomate de carrière, M. Abarry a été ambassadeur en Belgique de 2003 à 2011 et accrédité auprès de la Grèce, du Luxembourg et des Pays-Bas. Il était également accrédité auprès des Bureaux des Nations Unies à Genève et à Vienne, de la Commission de l'Union européenne et du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

M. Abarry a également été conseiller diplomatique auprès du Président de la République du Niger et Directeur général du Protocole d'État de 1999 à 2003. Il a précédemment travaillé à New York en tant que conseiller à la Mission permanente du Niger de 1992 à 1997.

Titulaire d'une maîtrise en relations internationales de l'École supérieure d'administration et des carrières juridiques de Lomé, au Togo, il est également diplômé de l'Institut des relations internationales du Cameroun.

Il s'est vu remettre plusieurs distinctions honorifiques et notamment les insignes de chevalier dans l'Ordre National du Mérite du Niger (1999), de Grand-Croix de la Couronne du Royaume de Belgique (2011) et de Commandeur de l'Ordre National du Niger (2014).



En guise d'introduction, pourriez-vous préciser le rôle et les responsabilités que vous exercez au sein du Conseil de sécurité des Nations unies au nom de votre pays, le Niger, qui y siège en tant que membre non permanent depuis janvier 2020 ? Quels ont été jusqu'ici les principaux sujets que vous avez eu à cœur de mettre en avant dans le cadre de ce mandat ? Y a-t-il des avancées, des réalisations que vous souhaiteriez porter à l'attention de nos lecteurs en ce début d'entretien ?

Dans le cadre de ce mandat qui arrive près de quarante ans après le précédent, le Niger défend et promeut la prise en compte des défis auxquels sont confrontés les pays en développement, comme ceux du Sahel. Plus spécifiquement, le Niger met en avant quatre défis majeurs qui se posent avec acuité au Sahel.

Premièrement, le défi de la paix et de la sécurité. En effet, les pays du Sahel font face à de multiples menaces sécuritaires parmi lesquelles l'extrémisme violent, le terrorisme et le crime organisé. Ces menaces sont exacerbées par l'instabilité en Libye, les conflits armés au Mali, la multiplication des groupes armés, des bandes armées et la prolifération des armes dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest. De fait, le Sahel fait aujourd'hui partie des régions les plus instables au monde : l'un de nos principaux objectifs est précisément d'attirer l'attention de la communauté internationale en général et du Conseil de sécurité en particulier, sur cette situation.

Deuxièmement, le Niger contribue à attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait que les menaces sécuritaires précédemment mentionnées ont un impact négatif considérable sur le développement des pays du Sahel. En effet, les financements conséquents que nos pays affectent à la lutte contre ces menaces, sont de précieuses ressources qui auraient pu être consacrées au développement des secteurs sociaux et économiques tels que l'éducation, la santé et le développement agricole. La persistance des menaces sécuritaires et l'urgence d'y faire face ne permettent pas que ces importants secteurs porteurs de croissance reçoivent toute l'attention que nous souhaiterions leur accorder, ce qui *in fine*, rejaillit sur le développement de nos pays.

Troisièmement, il est indispensable de protéger les femmes et en particulier les jeunes filles. En effet, les femmes et les jeunes représentent près de 52 % de notre population et ce sont des piliers majeurs de notre développement. Le contexte sécuritaire décrit plus haut les expose malheureusement à de multiples violences et violations parmi lesquelles, les attaques armées, les violences sexuelles, les prises d'otages, la privation du droit à l'éducation, *etc.* D'où l'urgence assurer une protection effective à ces populations.

Quatrièmement, le Niger contribue à sensibiliser la communauté internationale sur l'impact du changement climatique sur la paix et la sécurité. Nous faisons notamment valoir que le changement climatique est source d'instabilité et de défis sécuritaires.

C'est en 2007 que la question des effets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement a été examinée pour la première fois au Conseil de sécurité des NU, en tant que menace non conventionnelle pour la paix et la sécurité. Depuis, le sujet a été discuté en de maintes occasions et le président du Conseil de sécurité en a notamment fait état dans plusieurs déclarations relatives au Sahel. En septembre 2020, alors que vous assuriez la présidence du Conseil de sécurité, le Niger a tenu une réunion ministérielle sur les conséquences humanitaires de la dégradation de l'environnement, à laquelle a participé le président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Peter Maurer. Selon vous, comment se caractérise le lien entre changement climatique et maintien de la paix et de la sécurité internationale et, plus précisément, comment ce lien se traduit-il dans la région du Sahel¹ ?

Il est en effet aujourd'hui indéniable que les phénomènes climatiques inversent la trajectoire de développement dans plusieurs régions du monde, amplifiant des crises humanitaires et sécuritaires. Au Sahel, creuset de cette réalité, le changement climatique a par exemple intensifié la compétition autour des ressources foncières, fourragères et hydriques en baisse, ce qui a attisé les tensions entre éleveurs et agriculteurs et entravé les efforts de consolidation de la paix et de développement dans la région.

Le rétrécissement des cours d'eau comme le fleuve Niger et le Lac Tchad, dû au manque de pluies et aux températures élevées, couplé à une démographie galopante, engendrent également des conflits entre communautés d'agriculteurs et d'éleveurs pour le contrôle de ces ressources rares dans de nombreux pays du Sahel central et s'étend à la République centrafricaine et à la République démocratique du Congo. Le conflit entre éleveurs et agriculteurs est l'une des justifications utilisées par les terroristes pour commettre des exactions, car ceux-ci se nourrissent des différentes tensions au sein des populations.

Nous pensons donc qu'il y a un lien direct entre la question de la gestion des ressources naturelles qui deviennent de plus en plus rares et les questions de paix et de sécurité. Ces questions se posent encore avec plus d'acuité dans la région du Sahel, même si nombre de nos partenaires hésitent encore à la considérer comme un problème. Pourtant, aujourd'hui, s'il existe un compromis au sein du Conseil de sécurité, c'est, qu'à tout le moins, cette dramatique réalité est reconnue dans la région du Sahel et du bassin du Lac Tchad. De nombreuses et récentes études ont d'ailleurs montré que « le changement climatique et la dynamique des conflits créent une boucle de rétroaction, où les impacts du changement climatique engendrent des pressions supplémentaires, tandis que les conflits sapent les capacités des communautés à y faire face² ».

- 1 Voir par exemple la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 28 juillet 2020, doc n° S/PRST/2020/7, disponible sur : <https://undocs.org/fr/S/PRST/2020/7> (toutes les références Internet ont été vérifiées en juin 2022).
- 2 « Déclaration de S.E.M Kalla Ankourao, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur de la République du Niger », Conseil de sécurité, Doc. NU S/2020/929, 23 septembre 2020, annexe 4, disponible sur : <https://undocs.org/S/2020/929>.

En quoi, selon vous, est-il important que le changement climatique figure expressément à l'ordre du jour du Conseil de sécurité des NU en tant que menace pour la paix et la sécurité au sens de la Charte des NU ? Que répondez-vous aux critiques de ceux qui considèrent que le changement climatique relève davantage du domaine du développement que de celui de la sécurité et qui affirment que la responsabilité d'en débattre et d'y remédier incombe non pas au Conseil de sécurité, mais à des instances spécialisées comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ou encore la Conférence des parties (COP) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ? En quoi le travail du Conseil de sécurité des NU vient-il renforcer ce cadre institutionnel plus large de lutte contre le changement climatique ?

De nos jours le changement climatique et la dégradation des terres ne se limitent plus simplement à une question d'ordre environnemental, mais s'inscrivent désormais dans une vision plus large qui lie étroitement les objectifs environnementaux aux objectifs de développement économique et social et, partant, l'objectif commun qu'est la paix, la stabilité et la sécurité collective. Dans la mesure où l'impact du changement climatique contrarie les efforts de développement des États, nous sommes forcément obligés de faire un lien entre les questions de paix et de stabilité en relation ou en corrélation avec les questions liées au changement climatique. Pour ceux qui tardent encore à concilier ces deux réalités, je répondrai en prenant l'exemple de la pandémie actuelle de COVID-19 qui nous impose un changement de paradigme. En effet celle-ci a été déclarée comme une menace à la paix et à la sécurité internationales³, en dépit de l'existence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres structures qui ont une expertise sur les problèmes de santé. Cette pandémie ébranle fondamentalement l'équilibre des nations et de la communauté internationale. Le changement climatique est une autre pandémie qui se veut plus lente et dangereuse car il n'y a aucun vaccin pour l'endiguer. Tout comme nous l'avons fait pour la pandémie de la COVID-19, nous nous devons de considérer le changement climatique comme une menace à la paix et à la sécurité et cela ne doit pas être source de division. Nous devons œuvrer avec encore plus d'ardeur pour traduire nos connaissances en politiques concrètes. Il est donc important de comprendre les causes, les effets et la complexité du changement climatique afin de pouvoir les combattre, car notre objectif n'est pas seulement de gérer les conflits. Nous avons la responsabilité fondamentale de les prévenir.

En bref, nous pensons qu'il existe un lien direct entre le changement climatique et les questions de paix et de sécurité. Nous sommes d'avis qu'il est en conséquence important que la communauté internationale en général et, au premier plan, le Conseil de sécurité, s'approprie cette question. L'une de nos ambitions actuelles est de pouvoir intégrer cette question dans l'ensemble de nos modules de

3 Voir par exemple, AGNU, A/RES/ 74/270 : « Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) », 2 avril 2020, disponible sur : <https://undocs.org/en/A/RES/74/270> ; AGNU, A/RES/75/4 : « Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) », 9 novembre 2020, disponible sur : <https://undocs.org/en/A/RES/75/4> ; « Le coronavirus demeure toujours une menace à la paix et à la sécurité internationales », ONU Info, 9 novembre 2020, disponible sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/09/1076812>.

formation et d'opérations de maintien de la paix, de telle sorte que nous puissions traiter les conséquences du changement climatique pour la paix et la sécurité tant qu'il est encore temps.

Le Niger et d'autres acteurs ont décrit les dynamiques croisées des conflits et du changement climatique dans la région du Sahel comme une « boucle de rétroaction » : l'instabilité sape la capacité des communautés à faire face aux aléas climatiques, ce qui, en retour, exacerbe les tensions et, ce faisant, le risque de nouveaux conflits⁴. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet, pour ce qui est notamment des effets humanitaires les plus significatifs du changement climatique au Sahel et la manière dont ils sont exacerbés par l'insécurité et l'instabilité qui prévalent dans la région ? En quoi l'action humanitaire et la fourniture d'une assistance humanitaire peuvent-elles aider à atténuer ces effets et contribuer à réduire les problèmes de sécurité au Sahel ?

L'objectif de nos dirigeants a toujours été de mettre en lumière, à travers l'exemple du Sahel, à quel point le dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement ont un impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans une région où la grande majorité de la population vit de l'agriculture, l'augmentation de 2 degrés Celsius d'ici 2050 prévue par les experts, pourrait conduire, si nous n'y prenons garde, à une augmentation de 95 % des personnes souffrant de malnutrition en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'à une réduction de 15 à 25 % de la production alimentaire. De ce constat, on se rend compte que l'assistance humanitaire devient essentielle, surtout que le Niger accueille beaucoup de réfugiés et compte de nombreux déplacés internes.

De plus, nous ne pouvons pas continuer à investir une part considérable de notre budget dans le maintien de la sécurité et, en même temps, faire face aux conséquences désastreuses des changements climatiques. Lorsque des populations pauvres comme celles du Sahel sont confrontées à la sous-alimentation et à l'impact de l'augmentation des températures, nous ne pouvons pas continuer à investir dans les questions de sécurité et prétendre en même temps vouloir endiguer le phénomène de l'augmentation des températures qui a pourtant un impact sur l'accès aux ressources alimentaires et l'intensification de la production alimentaire. Ce phénomène se trouve également aggravé par le poids démographique. Lorsque plus de la moitié de la population est confrontée à des besoins alimentaires, alors que les ressources exploitables pour répondre à leurs besoins sont insuffisantes, cela peut donner lieu à des tensions, à des crises, voire à des conflits. Je saisis cette occasion pour rendre un vibrant hommage à tous les acteurs humanitaires qui, au péril de leurs vies, travaillent à nos côtés pour pouvoir alléger les souffrances humaines partout où cela est nécessaire. Le CICR, par exemple, a toujours été un grand partenaire humanitaire dans les régions du Sahel et du Lac Tchad et nous tenons ici à le remercier pour cette collaboration fructueuse en faveur des populations dans le besoin.

4 Kalla Ankourao, *op. cit.* note 2.

Outre ses conséquences sur le plan humanitaire, la conduite des hostilités a un effet dévastateur sur la résilience des communautés et leur capacité à s'adapter au changement climatique, notamment en raison des attaques directes dont l'environnement naturel est la cible, de la destruction des terres et des émissions de gaz à effet de serre résultant des dommages causés aux infrastructures industrielles⁵. Le Niger a appelé l'attention du Conseil de sécurité sur la destruction de l'environnement naturel dans les conflits armés et la nécessité de mieux faire respecter le droit international humanitaire (DIH) pour limiter la dégradation de l'environnement au Sahel⁶. Selon vous, en quoi les règles du DIH relatives à la protection de l'environnement sont-elles importantes et quel type de mesures conviendrait-il d'adopter dans la région pour que ces règles soient mieux connues et mieux respectées ?

Je peux me référer à l'une de mes récentes expériences en tant que représentant de l'Union africaine en République démocratique du Congo, pour illustrer le lien entre la dégradation de l'environnement et les situations de conflit. Quand vous prenez par exemple le parc national des Virunga, autrefois l'une des réserves fauniques les plus importantes au monde et qui est aujourd'hui décimée par les groupes armés qui essaient la région, vous comprenez vite le lien entre les activités de ces groupes armés et la protection de l'environnement. C'est la même situation qui prévaut au Sahel, notamment dans la « zone des trois frontières », c'est-à-dire la zone où se rencontrent les frontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. C'est dans cette zone que se trouve le parc national du W qui est l'une des réserves animalières les plus importantes de la région et qui, en termes de biodiversité, est la seule zone protégée entre ces trois pays. À partir du moment où des groupes armés commettent des exactions dans une zone comme celle-ci, il s'en suit automatiquement la destruction d'espèces animales et l'exploitation illégale de la flore sauvage, au mépris des normes internationales environnementales en la matière. D'où la nécessité, au niveau du système des NU, de promouvoir le DIH dans tous les modules relatifs au cadre d'intervention des forces armées. Nous insistons notamment sur la nécessité de tenir compte du DIH afin que cette dimension figure dans le mandat des opérations de maintien de paix. L'adoption de mesures visant à améliorer notre compréhension de la corrélation entre les conflits et l'impact du changement climatique s'avère indispensable.

L'environnement naturel est indispensable à la survie de la population civile. La destruction et la dégradation des infrastructures essentielles constituent des menaces pour l'environnement, qui peuvent à leur tour avoir des effets dévastateurs sur la santé environnementale. Les risques climatiques amplifient aujourd'hui ces dommages pour les communautés dépendantes. L'importance de notre dépendance vis-à-vis de l'environnement pour notre survie étant de mieux en mieux comprise, sa

5 CICR, *Quand la pluie devient poussière – Comprendre et atténuer les effets conjugués des conflits armés et de la crise climatique et environnementale sur la vie quotidienne des personnes touchées*, juillet 2020, Genève, 2020, disponible sur : <https://www.icrc.org/fr/publication/4487-when-rain-turns-dust>.

6 Abdou Abarry, « Lettre datée du 1^{er} septembre 2020, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies », Doc. NU S/2020/882, 1^{er} septembre 2020, disponible sur : <https://undocs.org/fr/S/2020/882>.

protection dans les conflits armés ne peut plus être envisagée après coup. C'est pour cela que nous avons toujours prôné la diffusion des règles du DIH dans les manuels régissant les opérations de nos armées. Nous encourageons une formation accrue des autorités publiques en DIH afin qu'elles aient une bonne compréhension des effets des conflits armés sur l'environnement, ainsi qu'une bonne connaissance des règles dont le respect permettrait de limiter l'impact de ces effets sur l'environnement.

La protection de l'environnement est une question qui mérite d'être traitée globalement. L'impact de la destruction de l'environnement et de la destruction des infrastructures industrielles va en effet bien au-delà de la région ou de la zone dans laquelle elles se produisent. Nous devons nous unir car c'est ensemble que nous devons faire face aux effets de ces destructions, partout où le besoin s'en fait sentir. Pour nous, l'enseignement du DIH est l'une de nos priorités et, à cet égard, le CICR peut compter sur le soutien franc et sincère du Niger.

Le Niger a décrit le « triple impact⁷ » du changement climatique, des conflits et de la pandémie de COVID-19 au Sahel. En quoi cette crise sanitaire mondiale a-t-elle contribué à la fois à mettre en lumière et à exacerber la crise climatique et environnementale, les conflits et les problèmes de maintien de la paix dans cette région ? Peut-on tirer des enseignements de la pandémie de COVID-19 qui permettraient de renforcer la réponse aux crises non conventionnelles comme la crise climatique ?

Comme je l'ai dit précédemment, la pandémie actuelle nous a montré les limites de notre système multilatéral. La pandémie de COVID-19 n'est pas qu'une question de santé car ce fut un véritable défi pour l'ensemble de l'édifice international. Nous avons pu tirer les leçons de ce qu'il s'est passé et nous sommes obligés aujourd'hui de reconnaître que ce qui a prévalu il y a soixante-quinze ans, a été mis à rude épreuve et n'est plus adapté. Il est temps aujourd'hui de changer de paradigme. La pandémie a mis en lumière un nouveau pan de menaces à la paix et à la sécurité internationales qui était jusqu'ici ignoré de tous. Le changement climatique est une autre forme de COVID-19, certes plus lente, mais qui, contrairement à la maladie, n'a pas de vaccin pour l'endiguer. En conséquence, si on attend encore plus longtemps pour réagir, il sera trop tard. C'est pour cette raison que nous utilisons la plateforme que nous offre le Conseil de sécurité pour mettre en lumière la situation au Sahel, au regard des risques humanitaires et sécuritaires liés au changement climatique.

Cette approche et cette nouvelle mentalité que nous prônons vis-à-vis de la pandémie est celle que nous aurions voulu transposer à la problématique des changements climatiques. La dégradation de la situation climatique au Sahel a également un impact sur l'écosystème et l'environnement de pays voisins comme la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Togo. Nous estimons qu'il faut anticiper l'impact de ce changement climatique. C'est la raison pour laquelle nous attirons l'attention de la communauté internationale sur le lien entre la question du changement climatique et les questions de paix, de sécurité et de développement au Sahel. Nous alertons

7 Kalla Ankourao, *op. cit.* note 2.

aussi sur la manière dont ce lien pourrait affecter d'autres régions qui, aujourd'hui, se sentent encore épargnées, mais qui pourraient être exposées au même phénomène si, tous ensemble, nous ne l'anticipons pas et si nous ne prenons pas les mesures pour l'endiguer. En tout cas au sein du Conseil de sécurité, nous utilisons notre voix, fût-elle petite, pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'une action commune et concertée susceptible d'endiguer les effets du changement climatique, comme du reste cela nous a été imposé par la réalité de la pandémie de COVID-19.

Le Secrétaire général des NU a récemment souligné les « écarts de financement » de l'action pour le climat, en particulier l'inégale répartition des fonds entre les initiatives d'« atténuation » d'un côté et les initiatives d'« adaptation » de l'autre. Il a exhorté les donateurs et les banques de développement à investir davantage dans les efforts d'adaptation au changement climatique, en vue d'aider les communautés à renforcer leur résilience face aux aléas climatiques, tout en continuant à soutenir les démarches d'« atténuation » existantes telles que la réduction des émissions de carbone⁸. Qu'en pensez-vous ? Quelle stratégie de redistribution des financements de l'action pour le climat préconiserez-vous pour aider plus efficacement le Sahel à faire face aux effets conjugués du changement climatique et des conflits ?

Au risque de me répéter, je dirai que les effets du changement climatique n'ont pas de frontières. Aucune action de développement ne peut être envisagée et aucun des objectifs de développement durable (ODD) ne peut être atteint sans le renforcement de la résilience, mais surtout si des financements prévisibles ne sont pas alloués aux pays en difficulté pour les aider à restaurer le capital naturel de manière responsable. À cet égard, la défaillance d'un acteur de la communauté internationale aura inévitablement un impact sur le reste de cette communauté. C'est pourquoi je pense que le Secrétaire général des NU, a eu, comme à son habitude, une approche visionnaire et, en tant que dirigeant, je peux me permettre de prendre le risque de dire que cela pourrait marcher, comme ce fut le cas dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Je suis tenté de le dire, nous partageons tous la responsabilité de gérer les problèmes environnementaux collectivement afin d'atteindre les ODD. Sans de meilleures stratégies d'adaptation et de renforcement de la résilience, mais, surtout, sans financement pour gérer et restaurer notre capital naturel de manière responsable, le changement climatique en Afrique de l'Ouest et au Sahel, continuera d'être un facteur important de risques. Je pense que là aussi, la COVID nous a montré la voie à suivre. L'initiative COVAX par lequel les pays africains, ainsi que ceux des autres continents les plus affectés peuvent avoir accès à des moyens adéquats pour faire face à la COVID, est une initiative qui pourrait par exemple être adaptée à la question du

8 António Guterres, « Remarks to the Security Council High-level Open Debate on the Maintenance of International Peace and Security: Climate and Security », réunion de haut niveau du Conseil de sécurité sur « le climat et la sécurité », 23 septembre 2021, disponible sur : www.un.org/sg/en/node/259487.

climat. Cette initiative qui a permis à la communauté internationale de mutualiser ses efforts et de faire en sorte que les découvertes réalisées principalement dans les pays du Nord puissent bénéficier aux pays du Sud, pourrait, de la même façon, être dupliquée pour que nous puissions faire preuve de plus de solidarité, de cohérence, de partenariat et de renforcement du multilatéralisme. L'exemple de la COVID-19 pourrait ainsi être suivi en termes de juste répartition des résultats de la recherche et des fonds, afin d'aider les pays qui sont les plus faibles financièrement, mais qui sont aussi les plus exposés au changement climatique, d'y faire face, d'abord dans leur propre intérêt, puis dans l'intérêt plus général de la communauté internationale.

À l'occasion du récent débat public de haut niveau sur le climat et la sécurité, au Conseil de sécurité, le Niger a cité l'exemple du travail accompli par la Commission climat pour la région du Sahel (CC-RS) afin de renforcer la résilience des communautés locales⁹. Pourriez-vous nous en dire plus sur les résultats obtenus par cette commission ainsi que sur d'autres initiatives régionales lancées par l'UA et le Sahel pour faire face aux changements climatiques ? En quoi s'inscrivent-elles dans la droite ligne du discours du Conseil de sécurité des NU sur le climat et la sécurité et comment les agences des NU pourraient-elles les soutenir et les renforcer en vue d'améliorer l'efficacité et la coordination de l'action collective dans la lutte contre le changement climatique ?

Avant toute chose, je voudrais d'abord noter et saluer l'engagement de l'ancien Président du Niger, Mahamadou Issoufou, qui a assuré la présidence de la CC-RS. Sa présence à la tête de cette Commission est un des héritages stratégiques qu'il nous a légués. Sous son leadership et son engagement, la question du changement climatique s'est imposée au Niger comme un impératif catégorique. Nous n'avons pas d'autre choix que de lutter avec nos maigres moyens contre ce phénomène. Le Niger a d'ailleurs toujours pris la pleine mesure de l'impact du changement climatique sur la vie et l'existence des communautés. C'est dans cette logique que le Président Issoufou s'est pleinement engagé dans ce dossier, ce qui nous a permis d'enregistrer quelques résultats positifs. Parmi ceux-ci, je peux mentionner la mise en place du Groupe de travail conjoint des experts des pays membres de la Commission, l'élaboration et la validation du rapport de diagnostic sur les changements climatiques au Sahel et la mise en place de l'instance ministérielle de la Commission.

Par ailleurs, dans le cadre de son opérationnalisation, la CC-RS s'est dotée d'un Plan d'investissement climat (PIC-RS 2018-2030) d'un coût global d'environ 440 milliards de dollars, avec pour objectif de contribuer à l'effort planétaire d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre et d'accroître les capacités d'adaptation et de résilience des populations sahéniennes, ainsi que leurs moyens de subsistance. L'élaboration et l'adoption de ce Plan d'investissement a été accompagnée d'une stratégie de mobilisation des ressources assortie d'un plan de communication et de

9 « Déclaration de M. Brigi Rafini, Premier ministre du Niger », Doc. NU S/2021/198, 23 février 2021, Annexe 8, disponible sur : <https://digitallibrary.un.org/record/3908204?ln=fr>.

plaidoyer, d'un plan de suivi évaluation et d'un dispositif institutionnel de gouvernance. Un Programme prioritaire comprenant six axes a également été élaboré pour la période 2020-2025, afin de catalyser les investissements sur le climat au Sahel.

Comme autres résultats atteints par la CC-RS, nous pouvons également citer la préparation et l'organisation à Niamey, le 25 février 2019, de la Première Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays membres de cette Commission, précédée par quatre réunions successives du Groupe de Travail Conjoint et de trois réunions des ministres de l'Environnement des pays membres. Cette Conférence a été suivie par l'organisation d'une table ronde à Niamey pour le financement du Plan d'investissement climat (PIC-RS 2018-2030) et du Programme prioritaire pour catalyser les investissements climatiques au Sahel (PPCI 2020-2025). Au cours de la même Conférence, les pays membres ont convenu de la création d'un Secrétariat permanent qui sera chargé, au niveau opérationnel, de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du Plan d'investissement climat et du Programme prioritaire pour catalyser les investissements climatiques au Sahel.

La CC-RS a également organisé une réunion consultative des dirigeants du Sahel, sous la présidence de S.E.M Issoufou Mohamadou, en septembre 2019, à New York. D'éminentes personnalités et des organisations internationales, dont le Secrétaire général des Nations unies, ont participé à cette réunion¹⁰.

Il convient de souligner que les mesures ainsi adoptées s'inscrivaient dans la droite ligne de l'engagement du Niger à mettre en œuvre un certain nombre de programmes nationaux dont l'un des plus emblématiques a été l'opération « Sahel vert ». Cette opération a consisté en la mise en œuvre de programmes visant à reverdir et à reboiser le Niger, afin d'endiguer l'avancée du désert sur les terres arables. Les actions menées dans ce cadre ont eu des retombées positives puisqu'elles ont contribué à la régénération du couvert végétal. Lorsque le Niger présidait la CC-RS, nous nous sommes appuyés sur la réussite de ces projets à un niveau national pour les transposer au niveau de la région. Nous nous sommes inspirés de nos expériences et bonnes pratiques au niveau national pour attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de nous mettre tous ensemble pour faire face aux effets dévastateurs des changements climatiques.

10 « La Commission climat pour la région du Sahel s'est dotée d'un plan d'investissement climat (PIC-RS 2018-2030) d'un coût global d'environ 440 milliards de dollars », *Niamey.com*, 6 novembre 2020, disponible sur : <http://news.aniamey.com/h/100370.html>.

À l'occasion de ce débat de haut niveau, qui s'est tenu en février 2021, le Niger a également mis l'accent sur la nécessité de faire évoluer le regard porté sur les régions les plus affectées par la crise climatique et ses effets sur la sécurité, comme au Sahel, en passant d'une approche fondée sur leurs vulnérabilités à une approche centrée sur leur potentiel régional en termes d'« atouts naturels, démographiques et culturels¹¹ ». Pourriez-vous expliquer ce changement de paradigme ? Comment faire en sorte que les pays du Sahel deviennent des acteurs de premier plan dans la lutte contre la crise climatique et les risques qu'elle fait peser sur la sécurité, en misant, par exemple, sur l'innovation technologique et la création d'emplois durables dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture ?

Comme l'a si bien souligné l'ancien Premier ministre du Niger, Brigi Rafini, lors d'une réunion du Conseil de sécurité sur les liens entre les changements climatiques et la sécurité tenue le 21 février 2021, « trop souvent, les récits et discours autour de ces zones se limitent aux défis et aux vulnérabilités. Ils ignorent les opportunités et leur potentiel au regard de leurs atouts naturels, démographiques et culturels¹² ». En effet, il est possible d'avoir une approche inverse de la situation au Sahel. À titre d'exemple, les nappes souterraines qui se trouvent dans cette zone sont les plus grandes réserves mondiales d'eau se trouvant dans le sous-sol. Il est cependant difficile d'y accéder en raison du manque de moyens technologiques. Nous pouvons inverser cette situation. Nous pouvons notamment recourir à des moyens de technologie avancée pour exploiter ces nappes souterraines et ainsi surmonter les défis liés à la raréfaction de l'eau auxquels nous sommes confrontés, comme l'ont fait, par exemple, plusieurs pays du Moyen-Orient. Ces pays, tout aussi secs et sans eau en surface ont réussi à maîtriser la technologie de l'extraction de produits souterrains. Ils sont producteurs de denrées alimentaires et certains d'entre eux les reconditionnent, voire les exportent.

Tout comme ces pays, nous avons également le pouvoir de générer de nouvelles opportunités en termes d'innovations technologiques et de création d'emplois durables, particulièrement dans les secteurs clés tels que l'énergie et l'agriculture. Au Niger, nous avons le Programme 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens) qui est une initiative bien connue aujourd'hui de la communauté humanitaire et scientifique. Cette initiative doit être encouragée car elle vise à atteindre l'autosuffisance alimentaire en y alliant l'innovation en matière de modernisation de l'agriculture, des semences et des engrais. Elle a démontré que l'insuffisance de la pluviométrie ne devrait pas être une fatalité et qu'il est possible d'utiliser des moyens d'extraction et de maîtrise de l'exploitation des eaux souterraines pour multiplier la capacité de production au Niger. La mise en œuvre de ce Programme a contribué à permettre que le Niger ne soit plus classé parmi les pays faisant face à des difficultés alimentaires aiguës. La mauvaise pluviométrie induit une mauvaise saison agricole qui, en plus de ne pas permettre aux populations d'accéder à l'alimentation, a un impact sérieux sur la croissance économique de cette région.

11 *Ibid.*

12 B. Rafini, *op. cit.* note 9.

Au-delà du Niger, nous souhaitons envoyer le message suivant à l'ensemble des pays africains : ce qui semble ne pas nous avantager en apparence pourrait être en réalité un véritable atout. Nous avons les ressources nécessaires. Il nous appartient, grâce à nos propres efforts et à ceux de la communauté internationale, d'être en mesure de permettre l'exploitation nos différentes ressources hydriques, de façon à inverser la tendance qui voudrait qu'on ne parle du Sahel qu'en termes de défis, d'insuffisance de ressources et de difficultés. Je pense qu'il est temps aujourd'hui pour les États du Sahel de recourir à la technologie pour une meilleure utilisation de nos ressources au service d'une production agricole qui non seulement permettrait de nourrir convenablement nos populations, mais qui pourrait également être exportée. Cette ambition peut se concrétiser, à condition qu'elle soit soutenue par un engagement ferme et une volonté politique conséquente. L'effet de levier indispensable pour cette mise à l'échelle passe par la promotion des initiatives régionales dans ce sens. Nous devons avancer les yeux ouverts et tous ensemble.

Quels sont les principaux obstacles auxquels se heurte le G5 Sahel dans le cadre de ses activités visant à protéger la population civile ? Dans quelle mesure les résolutions adoptées récemment par ses États membres lors du dernier sommet du G5 Sahel peuvent aider à lever ces obstacles ?

Les défis que représentent le terrorisme et le crime organisé transfrontaliers ont amené les chefs d'État de l'espace sahélo-sahélien (Burkina Faso, Mauritanie, Mali, Niger et Tchad) à mutualiser leurs efforts pour créer en 2017 la Force conjointe du G5 Sahel. À cet égard, l'exemple de Boko Haram dont les actes ont progressivement débordé du territoire du Nigéria pour s'étendre sur le territoire de l'ensemble des pays du Bassin du Lac Tchad est éloquent. Cette force est composée d'environ 5 000 hommes appartenant aux forces armées de chacun des cinq pays de la région du Sahel.

Les pays du Sahel ont suivi l'exemple des pays du bassin du Lac Tchad qui ont mis en place la Force multinationale mixte pour lutter contre Boko Haram. Dans cette même dynamique, nous avons mutualisé nos efforts sur le fondement d'une véritable volonté politique qui a été exprimée. Partant du constat qu'aucun pays ne peut seul faire face au terrorisme, nous avons convenu de développer une approche communautaire pour endiguer ce fléau. À cet effet, la mise en place du G5 Sahel et de la Force conjointe est d'abord l'expression d'une volonté politique qu'il convient de saluer. En observant rétrospectivement les opérations menées par la Force conjointe jusqu'à présent, celles-ci démontrent son efficacité opérationnelle sur son spectre d'action. Ses missions cinétiques terrestres ont permis de neutraliser et de capturer des terroristes présumés, de libérer des otages et d'apporter une assistance aux personnes franchissant les frontières pour se mettre à l'abri de représailles lancées par des groupes ou des bandes armées.

Cependant, au-delà des complexités dues à l'asymétrie des opérations, force est de reconnaître qu'il y a effectivement des obstacles l'empêchant d'être complètement opérationnelle, notamment des obstacles d'ordre logistique et, principalement,

financier. Bien que la situation ne soit pas encore véritablement et totalement sous contrôle, l'action menée jusqu'ici par la Force du G5 Sahel, avec le soutien des forces internationales comme la force Barkhane, la coopération américaine et la coopération d'autres pays européens, nous permet de maintenir le cap et d'endiguer progressivement la menace terroriste au Sahel.

On ne peut pas parler du défi de la lutte contre le terrorisme au Sahel sans évoquer la situation dramatique qui prévaut en Libye depuis près de 10 ans. La fragilité de nos États a en effet été exacerbée par les conséquences sécuritaires de la situation en Libye. Cette réalité, conjuguée à l'accentuation des changements climatiques, a eu un impact sur la capacité de nos États à assumer à eux seuls la prise en charge des opérations. Cette situation est encore complexifiée par l'absence d'un véritable engagement de la communauté internationale aux côtés des pays du Sahel pour lutter contre le terrorisme, comme cela a été fait dans d'autres régions du monde comme au Moyen-Orient. Les fonds promis qui, en principe, devaient être attribués aux pays du G5 Sahel, tardent encore à venir. Certes, de nombreux pays nous apportent leur soutien sur le plan militaire, en termes d'équipements et de renseignements, mais ce dont nous avons réellement besoin, c'est de la mise en place d'un bureau de soutien capable de fournir des ressources ainsi qu'un soutien prévisible et pérenne, à travers notamment des contributions volontaires qui pourraient alimenter un fonds dédié au soutien d'activités, qu'il s'agisse d'activités offensives ou de soutien au développement qui seront intégrées dans le programme prioritaire d'investissement dont s'est doté le G5 Sahel. C'est à ce titre que le sommet de N'Djamena a expressément demandé la création d'un Bureau de soutien des NU, dédié à la Force conjointe du G5 Sahel. Nous croyons que des financements issus de ces contributions statutaires, dans le cadre de la participation à ce Bureau permettraient d'accélérer la montée en puissance, ainsi que l'autonomisation de la Force conjointe. Les discussions autour de la création de ce Bureau sont actuellement en cours au sein du Conseil de sécurité. Si cette mesure est effectivement mise en place, elle pourrait permettre de disposer des ressources prévisibles et donc, de garantir une certitude quant au financement des activités militaires et des activités de développement du G5 Sahel.

Le Niger copréside actuellement le groupe d'experts informel du Conseil de sécurité des NU sur le climat et la sécurité. Fondé en 2020, ce groupe est chargé d'examiner les problèmes opérationnels qui se posent aux missions des NU en raison des risques engendrés par la crise climatique sur la sécurité et de proposer des solutions. S'agissant d'une initiative toute récente du système des NU, pourriez-vous nous donner quelques informations sur les activités menées par ce nouvel organe durant sa première année d'existence ? Quels sont les défis actuels à relever ? Dans quelle mesure la création et les travaux de ce groupe amélioreront-ils la situation des populations sahéliennes ?

Comme relevé précédemment, l'un des objectifs du Niger au niveau du Conseil de sécurité est de mettre en évidence le lien qui existe entre les changements climatiques et les questions de paix et de sécurité. C'est conformément à cet objectif que nous assurons actuellement et ce, depuis 2020, la coprésidence du « Groupe des amis du

climat et de la sécurité » du Conseil de sécurité. À travers ce rôle, nous souhaitons contribuer à améliorer la compréhension des risques de sécurité liés aux changements climatiques et, partant, renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité dans l'accomplissement de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Notre première réunion s'est tenue en 2020 et a porté sur la situation en Somalie, à l'époque où l'Allemagne assurait la coprésidence. Dans la même veine, nous avons déjà tenu deux réunions cette année sur le Sahel et le Sud-Soudan, qui sont confrontés à des défis environnementaux et sécuritaires quasiment identiques à ceux qui se posent en Somalie. Nous sommes en train de mettre en place le programme de travail pour le restant de l'année 2021. Notre but est de renforcer la visibilité et de favoriser une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité. Il s'agit pour nous de convaincre les membres du Conseil de Sécurité qui sont encore hésitants, à prendre pleinement conscience de l'existence d'un lien entre ses deux enjeux. Nous sommes heureux que lors de la rencontre qu'il a bien voulu organiser avec nous, le président Joe Biden ait décidé que les États-Unis allaient se joindre au Groupe. Cela représente une avancée significative par rapport à l'engagement des États-Unis sur la question du climat. Nous espérons que cette démarche contribuera à susciter l'intérêt d'autres acteurs, de façon à ce que la question du lien entre, d'une part, les changements climatiques et, d'autre part, la paix et la sécurité, ne soit plus périphérique, mais que tous ensemble nous l'acceptons comme une question à prendre en compte dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité. Il s'agira de veiller à ce que les questions en lien avec les changements climatiques soient dûment prises en compte dans le cadre des activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Votre expérience en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité a-t-elle eu une influence sur l'importance ou l'intérêt accordé par le Niger au DIH et aux questions humanitaires ? Sans vous demander de lire dans une boule de cristal, pensez-vous que l'on puisse s'attendre à ce que le niveau de connaissance en DIH se sera accru au Niger d'ici la fin de votre mandat ?

Le fait de siéger au Conseil de sécurité durant ces deux années en tant que membre non permanent a contribué à renforcer l'intérêt du Niger à l'égard du DIH et des problématiques humanitaires. Le Niger a d'ailleurs joué un rôle de leadership dans la promotion d'une meilleure prise en compte des problématiques humanitaires actuelles. Comme précédemment relevé, en 2020, le Niger a co-présidé le groupe des amis du climat avec l'Allemagne qui était alors membre non permanent du Conseil de sécurité. À la fin du mandat de l'Allemagne, le Niger a continué d'assurer la co-présidence de ce Groupe d'amis avec l'Irlande.

Pour autant, l'intérêt du Niger pour le DIH et les questions humanitaires ne date pas d'aujourd'hui et il demeurera aussi fort qu'il a été au terme de notre mandat au Conseil de sécurité. Le Niger mesure toute l'importance du DIH et continuera non seulement à promouvoir la diffusion des règles de ce corpus juridique, mais également à soutenir les activités humanitaires en faveur des personnes qui en ont besoin.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose à l'intention de nos lecteurs ?

La souffrance humaine n'a ni frontières, ni appartenance idéologique. Elle nous interpelle tous en tant qu'êtres humains. En conséquence, la promotion de la sécurité humaine et du bien-être des populations doit demeurer au centre des préoccupations de la communauté internationale. Elle ne devrait en aucune façon être politisée.

Enfin, je souhaite rendre un vibrant hommage au CICR ainsi qu'à tous les acteurs humanitaires pour le travail formidable qu'ils abattent au quotidien pour défendre la dignité humaine, la nature et les valeurs de l'humanité.

